



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

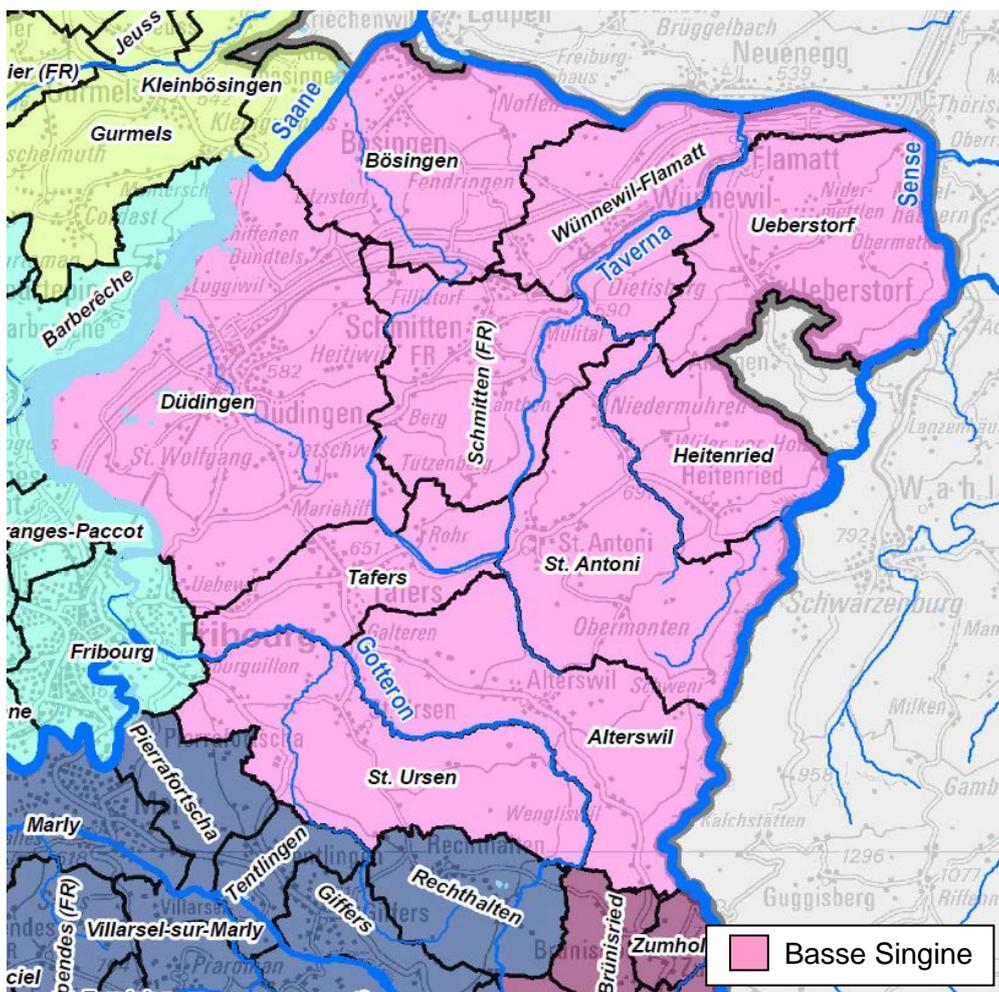
Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt AfU

Service des ponts et chaussées SPC
Tiefbauamt TBA

Section lacs et cours d'eau
Sektion Gewässer

Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant BASSE SINGINE



| | |
|--------------------|---------------------|
| Nombre de communes | 10 |
| Nombre d'habitants | 31'800 |
| Surface du BV | 155 km ² |
| Langue | allemand |

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'hydrographie et l'intégrité des communes. Ce BV est principalement formé des communes traversées par les affluents de la rive gauche de la Singine, depuis Zumholz jusqu'à la confluence avec la Sarine et par les affluents de la rive droite de la Sarine, entre Fribourg et la confluence Singine-Sarine.

D'un point de vue de l'épuration des eaux, toutes les communes du BV sont raccordées à la STEP intercantonale de Laupen (BE).

Tableau de synthèse

| Bassins versants hydrographiques | communes du BV | | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------------|----------|----------|------------|----------------|------------|-----------|--------|------------|------------------|
| | Alterswil | Bösingen | Düdingen | Heitenried | Schmitten (FR) | St. Antoni | St. Ursen | Tafers | Ueberstorf | Wünnewil-Flamatt |
| Singine | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Gottéron | ■ | | | | | | ■ | ■ | | |
| Basse Sarine | | ■ | | | ■ | | | ■ | | ■ |

communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Basse Singine
 communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV de gestion des eaux

| Stations d'épuration (STEP) | communes du BV | | | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------|----------|----------|------------|----------------|------------|-----------|--------|------------|------------------|
| | Alterswil | Bösingen | Düdingen | Heitenried | Schmitten (FR) | St. Antoni | St. Ursen | Tafers | Ueberstorf | Wünnewil-Flamatt |
| Fribourg * | | | | | | | ■ | ■ | | |
| Laupen * | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Basse Singine (état 2012)
 communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2012)
 idée de raccordement futur
 * STEP actives si toutes les idées de raccordements étaient mises en oeuvre

| Entreprises d'endiguement | communes du BV | | | | | | | | | |
|---------------------------|----------------|----------|----------|------------|----------------|------------|-----------|--------|------------|------------------|
| | Alterswil | Bösingen | Düdingen | Heitenried | Schmitten (FR) | St. Antoni | St. Ursen | Tafers | Ueberstorf | Wünnewil-Flamatt |
| Taverna obere | ■ | | ■ | | ■ | ■ | | ■ | | |
| Moosbach-Fromatt | | | | | | | ■ | | | |

communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Basse Singine
 communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Le BV hydrographique de la Singine se situe sur les BV BASSE SINGINE et HAUTE SINGINE ainsi que sur le canton de Berne (BE). Une collaboration entre les deux BV et les communes bernoises concernées serait recommandée lors de projets intercommunaux.
- > Le lac de Schiffenen fait la frontière entre les BV SARINE et BASSE SINGINE. Pour assurer l'efficacité des mesures visant tout le lac, une coordination est recommandée avec le BV SARINE.
- > En plus du BV BASSE SINGINE, les communes de Cressier, Gurmels, Kleinbödingen, Salvenach et Jeuss du BV LAC DE MORAT ainsi que plusieurs communes bernoises sont raccordées elles aussi à la STEP de Laupen. Une collaboration avec le BV LAC DE MORAT ainsi que les communes bernoises concernées est souhaitable.
- > La commune de St. Ursen fait partie de l'entreprise d'endiguement Moosbach-Frohmatzbach. Dans le cas de projets concernant les cours d'eau gérés actuellement par cette entreprise d'endiguement, une coordination avec le BV GERINE pourrait être utile.
- > L'agglomération de Fribourg s'étend sur 10 communes à cheval sur les BV SARINE, GÉRINE et BASSE SINGINE. Actuellement, une coopération portant essentiellement sur le thème de la mobilité existe. Une collaboration plus large incluant des thèmes liés à la gestion des eaux est envisageable.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013

—